



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-12-011

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-11-16-002 - Révision valeurs locatives locaux professionnels 2017-Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation pour la taxation 2018 (3 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-11-16-002

Révision valeurs locatives locaux professionnels 2017-Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation pour la taxation 2018

Révision valeurs locatives locaux professionnels 2017-Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation pour la taxation 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER

**BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE
LA MISE A JOUR DES PARAMETRES DEPARTEMENTAUX D'EVALUATION
DES LOCAUX PROFESSIONNELS EN 2017**

**LISTE DES PARCELLES AFFECTEES DE NOUVEAUX COEFFICIENTS DE LOCALISATION
POUR LA TAXATION 2018**

Informations générales

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) est effective depuis le 1er janvier 2017. Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, deuxième volet de la RVLLP décrit à l'article XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, prévoit que la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des coefficients de localisation mentionnés au B du IV de l'article 34 précité, après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

Les commissions communales et intercommunales précitées ont été consultées en 2017 dans le cadre de la mise à jour de la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation.

La CDVLLP du département du CHER a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation lors de sa réunion du 16/11/2017.

Les nouveaux coefficients de localisation déterminés en 2017 seront utilisés pour les impositions locales 2018 de taxe foncière (TF), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Publication de la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation

Conformément à l'article 4 du décret n° 2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n° 2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises dans le cadre du XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les décisions prises par la CDVLLP sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, le document suivant est publié :

La liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation.

Ce document comporte 2 pages.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant leur publication.

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département du Cher**

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement de la commune) à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
16	AUBINGES		AA	94	1
16	AUBINGES		AB	6	1
16	AUBINGES		ZD	61	1
16	AUBINGES		ZD	69	1
16	AUBINGES		ZD	102	1
16	AUBINGES		ZD	116	1
16	AUBINGES		ZD	119	1
16	AUBINGES		ZD	126	1
16	AUBINGES		ZE	52	1
16	AUBINGES		ZE	60	1
16	AUBINGES		ZI	81	1
16	AUBINGES		ZL	32	1
16	AUBINGES		ZL	89	1
16	AUBINGES		ZL	150	1
16	AUBINGES		ZL	186	1
26	BELLEVILLE SUR LOIRE				0,85
42	LA CELLE		B	1483	0,7
64	CHERY		AA	13	1,2
64	CHERY		AA	96	1,3
124	LAZENAY				0,85
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	85	0,8
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	95	1,3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	99	0,8
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	121	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BO	172	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	210	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	476	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	602	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BS	263	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	185	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	186	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	187	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	200	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	81	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	235	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	29	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	106	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	208	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	96	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	116	1
237	SAINTE-THORETTE		B	312	0,7
237	SAINTE-THORETTE		B	313	0,7
237	SAINTE-THORETTE		B	319	0,7
237	SAINTE-THORETTE		B	489	0,7
237	SAINTE-THORETTE		B	586	0,7
237	SAINTE-THORETTE		B	604	0,7
237	SAINTE-THORETTE		ZC	10	1
237	SAINTE-THORETTE		ZC	11	1

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département du Cher**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
237	SAINTE-THORETTE		ZC	12	1
237	SAINTE-THORETTE		ZC	15	1
237	SAINTE-THORETTE		ZC	17	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	12	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	13	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	14	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	15	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	16	1
237	SAINTE-THORETTE		ZE	17	1
237	SAINTE-THORETTE		ZH	5	1
237	SAINTE-THORETTE		ZH	6	1
237	SAINTE-THORETTE		ZH	8	1